



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE SORIGNY

**Procès-verbal
du conseil municipal
du 30 septembre 2020**



Sorigny, le 24 septembre 2020

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre à 19h00
à la Salle des fêtes – Espace Gilbert Trottier
9 rue des Combattants en AFN

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal
- Présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- /

Le Maire,

Alain ESNAULT



Secrétaire de la séance du Conseil Municipal : Virginia MARQUES

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du neuf juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : ESNAULT Alain, Maire, LEFIEF Stéphanie, GAUVRIT Jean-Christophe, Virginia MARQUÈS, Jean-Marc FAUTRERO, Agnès ARNAUD, Daniel VIARD, adjoints.

Pierrette CRON, Christian DESILE, Antoine ROBIN, Tiphaine LAUDIÈRE, Magali LEBLANC, Frédéric BOIS, Ingrid DECLERCK, Jonathan JOUIS, Sandra BONNARDEL, Eric BEAUFILS, Valérie BERNARD, David GIRARDOT, Jonathan LEPROULT, Delphine BERRING, Didier MASSON, Franck GALLÉ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Pouvoirs : Eric BEAUFILS donne pouvoir à JEAN-MARC FAUTRERO

Secrétaire : Virginia MARQUES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
du 15 septembre 2020

Extrait du registre des délibérations
N°2020-09-043

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2020,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020 à l'approbation des Conseillers Municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à l'unanimité décide**

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

Nombre de présents	22
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	00
Nombre de votants	23
Abstention	00
Pour	23

Présentation du Projet d'Aménagement et de développement durable

Intervention de Barbara GOUTTE

Voir ci-joint

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du Conseil Municipal.

Heure de clôture de la séance : 21h50

PROCES VERBAL VISE PAR LE
SECRETAIRE DE SEANCE

Révision du P.L.U. de la commune de SORIGNY - 37

Réunion de présentation du PADD pour 2^{ème} débat en Conseil
Municipal – 30 septembre 2020 à 19h00 en mairie

*Le présent compte rendu vient en complément et s'appuie sur le document de présentation support de la réunion –
présentation du PADD.*

Liste de présence

Consécutivement à la présentation du PADD, plusieurs remarques et questions émergent du Conseil Municipal.

Ce débat est retracé ci-après.

DEBAT SUR LE PADD

- Pourquoi ne pas inscrire à très long terme la capacité d'extension urbaine qui se situe au sud-ouest du bourg, étant aussi pertinente que celle de Bois Neuf ou du nord-ouest ?

Barbara GOUTTE précise que d'un point de vue urbanistique cette proposition est pertinente même si elle ne garantit nullement l'inscription du site en urbanisation future lors d'un prochain document de planification, en raison notamment de la nécessité de tenir compte du contexte règlementaire et des indications cadres du SCoT.

Par ailleurs, il est précisé que ce secteur soulève des problèmes de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable. Dès lors, cet aménagement impliquera des coûts financiers importants.

- Concernant la restructuration du pôle scolaire, l'offre d'un futur vaste parking risque de dégrader l'alternative présentée par les déplacements doux. Il s'agit d'un gros investissement pour un usage spécifique en direction de l'école uniquement et sur une durée très courts – 2 fois par jour sur 15 minutes.

Barbara GOUTTE précise qu'en complément de ce projet, les itinéraires de continuité douce sont intégrés au PADD tant en association de la voirie qu'en dissociation de cette dernière avec le cordon végétal périphérique.

Qui plus est, les enfants sont trop jeunes pour imaginer des déplacements autonomes. Nombre de parents déposent les enfants en voiture pour repartir directement au travail ensuite.

- Le projet de plateforme de traitement des déchets verts et inertes au niveau du Cheval Blanc doit tenir compte de la proximité d'une habitation derrière.

Il est précisé de l'étude de réduction de la Loi Barnier a intégré cette présence en maintenant et protégeant un boisement existant et en imposant une dissociation entre l'activité et l'habitation. En effet, une bande réservée à des potentielles nouvelles constructions est inscrite.

- Aucune remarque suite à la présentation du projet d'extension d'Isoparc

Une aire de covoiturage doit être mises en œuvre au sein du centre routier.

- Présence de maisons au sein de la ZA de La Grange Barbier ; quelle prise en compte ?
La vocation économique est renforcée sur ce site afin d'éviter les risques de conflit de voisinage. La vocation résidentielle doit rester minoritaire et ne pas se développer.
- Etude par des élus des chemins extra-urbains multiservices / prise en compte à évoquer en commission
- Information de 3 nouveaux tracés de cheminements de randonnée – PDIPR – validés par la Comcom à prendre en compte dans le PLU.

Il est précisé qu'en termes de planning, la fin de l'année va être consacrée au travail sur le règlement écrit.